

**CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA SOCIETE POULINA GROUP HOLDING S.A.**

**SIEGE SOCIAL : GP1 KM 12 EZZAHRA
MATRICULE FISCAL : 1058891R A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 15/06/2015 à 16 H15, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux Berges du Lac du Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2014.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe P.G.H.
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014.
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014.
- Affectation de résultat de l'exercice 2014.
- Distribution de dividendes.
- Fixation du montant des Jetons de présence.
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales.
- Franchissement de seuil.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Pouvoirs

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 et examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014, approuve les états financiers individuels de cet exercice ainsi que toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

En conséquence elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes constatant que la société « POULINA GROUP HOLDING » a réalisé les opérations visées à l'article 200 et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve les dites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion et la situation du Groupe au titre de l'exercice 2014 et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 et examiné les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, approuve les états financiers consolidés de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice s'élevant à **54 038 175,338 DT** comme suit :

DESIGNATION	MONTANTS EN DT
Résultat de l'exercice 2014	54 038 175,338
Résultat reporté	982,966
Total des résultats reportés avant affectation	54 039 158,304
Réserves légales	(2 701 957,915)
Réserves Spéciale de réinvestissement	(1 500 000,000)
Total après affectation en réserves	49 837 200,388
Réintégration des réserves Spéciale de réinvestissement	1 050 000,000
Réintégration des réserves Statutaires	38 600 000,000
Total des résultats distribuables	89 487 200,388
Dividendes	(39 600 792,000)
Dividendes à imputer sur les fonds propres prévu par l'article 19 de la loi de finances 2014	(39 600 792,000)
Réserves Statutaires	(49 886 000,000)
Report à nouveau après distribution	408,388

Le dividende est fixé à 0,220 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 01/07/2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante Mille dinars (40 000 dt) à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

En application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, les administrateurs de la société POULINA GROUP HOLDING : Mr Abdelwaheb BEN AYED, Mr Mohamed BOUZGUENDA, Mr Taoufik BEN AYED, Mr Maher KALLEL, Mr Karim AMMAR, Mr Khaled BOURICHA , Mr Brahim ANANE et la société Amen Bank représentée par Mr Zied KASSAR ont communiqué au Président Directeur Général, la liste des sociétés où ils sont désignés au poste de gérant, administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général ou membre de Directoire ou de Conseil de surveillance.

Après lecture de ces listes, l'Assemblée Générale prend acte des mandats ainsi exercés par les administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Registre de commerce et des sociétés requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.